

## Contrat d'Initiation Aux fonctions de Baby-sitting

Entre :

D'une part : La Maison des Jeunes et de la Culture, représentée par Aurélie DEFAYE, directrice de la MJC,  
La Mairie de Montbrison, représentée par Aline Epinat, directrice périscolaire.

D'autre part :

Né(e) le A

Adresse :

Tél. :

Mail. :

Il a été convenu ce qui suit :

### • Article 1 :

M s'engage à participer à la session d'initiation au baby-sitting durant la période du 18 février au 22 février 2019 qui se déroulera salle de réunion au service EJS dans le jardin d'Allard face à la piscine.

Cette initiation se déroulera en 2 parties :

- La partie théorique :

#### **Lundi 18 février :**

- 9h à 9h30 : accueil des participants, présentation de la semaine
- 9h30 à 11h : les attentes de chacun
- 11h à 12h : présentation des crèches et des jardins d'enfants, présentation des ALSH
- 13h à 16h : « les rythmes de l'enfant et présentation des lieux de stage »

#### **Mardi 19 février :**

- 9h à 12h : « la petite enfance » et mises en situation
- 13h à 16h : « l'organisation des activités »

#### **Mercredi 20 février :**

- 9h à 12h : « le livre et le jeu » ou STAGE
- 13h à 16h : « gestes et premiers secours, alimentation et hygiène » ou STAGE

#### **Jeudi 21 février :**

- 9h à 12h : « gestes et premiers secours, alimentation et hygiène » ou STAGE
- 13h à 16h : « le livre et le jeu » ou STAGE

#### **Vendredi 22 février :**

- 9h à 11h : « comment trouver un job ? »,
- 11h à 12h « bilan et questions diverses », « remise des Attestations de présence »

M s'engage à être présent (e) à toutes ces séances. Toute absence entraînera la « non-validation » de l'initiation.

- **La partie « pratique » :**

M s'engage à participer à une journée d'observation avec des enfants de 0 à 11 ans, pour une durée de 8 heures maximum, au cours desquelles elle ou il pourra observer la gestion des temps suivants :

- . Le temps d'accueil des enfants et de séparation d'avec les parents
- . Le temps du repas
- . Le temps de jeux et d'activités
- . Le temps calme et de repos

Cette séance sera effectuée en une fois soit le mercredi 20 février soit le jeudi 21 février.

**Article 2 :**

L'attestation d'initiation au Baby sitting sera délivrée après validation des 2 parties (théorique et pratique), c'est-à-dire à la fin de la session.

Cette attestation n'a pas valeur de diplôme officiel, mais valide seulement une participation à une initiation interne.

**Article 3 :**

M ou le responsable légal : ..... Autorise les représentants de cette initiation à utiliser le droit à l'image du jeune mineur dans le cadre d'un journal ou d'un reportage télé (France 3, TL7...)

Signature de l'intéressé(e)

Le  
A

Signature du Président de la MJC

(ou de son représentant)

Le  
A

Signature des parents ou du responsable légal (dans le cas où l'intéressé serait mineur)

Le

à